

INFORMATIONS MUNICIPALES

JUILLET 2020



REMERCIEMENTS

Le maire et les conseillers municipaux vous remercient très chaleureusement pour la confiance que vous leur avez accordée lors des élections municipales du 15 mars dernier. Malgré un contexte général défavorable et particulier, près de 52% des Saint-Lonnais ont participé au scrutin et 92% se sont prononcés en faveur de cette équipe municipale. Soyez persuadés que vos élus seront à la hauteur de la mission que vous leur avez confiée.

ORGANISATION MUNICIPALE

▪ **Le maire :** Roger Larrodé (port : 06 80 01 67 08)

▪ **Les adjoints :**

Thierry Guillot, délégué à la vie scolaire (port : 06 17 76 73 83)

Annie Boulain, déléguée au social (port : 06 82 06 08 44)

Eric Labaste, délégué à la voirie (port : 06 83 77 11 15)

▪ **Les conseillers municipaux délégués :**

Patrice Laulom, délégué aux bâtiments communaux, accessibilité et travaux et à l'organisation des manifestations (port : 06 71 79 67 82).

Sophie Robert, déléguée à la communication, la culture et au tourisme (port : 06 19 55 27 90).

▪ **Les conseillers municipaux :**

Chantal Bergeron, Binh Ducamp, Jean-Pierre Laudinet, Audrey Lesbats, Pierre Pourteau, Christelle Pouyanné, Josette Preuilho, Cédric Tastet, Pierre Vendrios.

▪ **Les conseillers Communautaires :**

Roger Larrodé, Vice-Président chargé des services techniques communautaires, de la voirie, des bâtiments et de la piscine.

Sophie Robert, conseillère communautaire.

▪ **Les élus membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S :**

Président : Roger Larrodé

Annie Boulain, Patrice Laulom, Christelle Pouyanné, Pierre Pourteau, Josette Preuilho.

▪ **Les commissions :**

BÂTIMENTS, ACCESSIBILITE ET TRAVAUX

Président : Patrice Laulom

Christelle Pouyanné, Binh Ducamp, Jean-Pierre Laudinet, Pierre Pourteau, Annie Boulain, Pierre Vendrios, Roger Larrodé.

Membres suppléants : Jean-Pierre Laudinet, Sophie Robert, Binh Ducamp.

CULTURE ET BIBLIOTHEQUE

Présidente : Sophie Robert

Audrey Lesbats, Chantal Bergeron, Eric Labaste.

VOIRIE ET ENVIRONNEMENT

Président : Eric Labaste

Cédric Tastet, Jean-Pierre Laudinet, Pierre Vendrios, Josette Preuilho, Binh Ducamp, Roger Larrodé.

COMMUNICATION ET SITE INTERNET

Présidente : Sophie Robert

Audrey Lesbats, Christelle Pouyanné, Binh Ducamp.

AMENAGEMENTS, ESPACES VERTS ET FLEURISSEMENT

Présidente : Binh Ducamp

Cédric Tastet, Christelle Pouyanné.

ORGANISATION DES MANIFESTATIONS, ANIMATIONS, FESTIVITES ET RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS

Présidente : Binh Ducamp

Patrice Laulom, Pierre Vendrios, Pierre Pourteau, Annie Boulain, Christelle Pouyanné, Josette Preuilho.

AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

Président : Thierry Guillot

Christelle Pouyanné, Chantal Bergeron, Pierre Pourteau.

COMITE DE JUMELAGE

Présidente : Christelle Pouyanné

Audrey Lesbats, Annie Boulain.

PERSONNEL COMMUNAL

Président : Roger Larrodé

Thierry Guillot, Annie Boulain, Eric Labaste, Patrice Laulom, Sophie Robert.

FINANCES

Présidente : Josette Preuilho

Roger Larrodé, Patrice Laulom, Chantal Bergeron, Eric Labaste, Sophie Robert, Annie Boulain, Thierry Guillot.

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Président : Roger Larrodé

Membres titulaires : Thierry Guillot, Patrice Laulom, Annie Boulain

▪ **Deux conseillers ont été désignés comme référents :**

- de l'utilisation, la gestion et l'équipement des salles communales : Patrice Laulom
- de l'environnement, la signalisation routière et incivilités : Eric Labaste

CIVISME

Depuis quelques mois, nous observons une importante recrudescence d'actes de vandalisme ou d'incivilités sur des équipements publics communaux. Certains auteurs, parfois très jeunes sont identifiés. Le préjudice pour la collectivité s'élève à plusieurs centaines d'euros. Nous rappelons aux parents de ces enfants qu'il est de leur responsabilité d'assumer une éducation correcte. Il est inadmissible de laisser des adolescents désœuvrés livrés à eux-mêmes des journées entières ou parfois à des heures tardives de la nuit. En cas de nouvelles dégradations, les parents seront directement responsables et devront en assumer les conséquences. Toute personne témoin d'incivilité doit aussi le signaler à la mairie.

CHIENS DANGEREUX

La mairie est souvent saisie de doléances concernant des chiens en divagation qui causent des dommages multiples sur des personnes (promeneurs) et animaux d'élevage. Nous rappelons aux propriétaires que :

- la divagation des chiens est interdite.
- leur chien représente un danger pour les personnes, les enfants se promenant sur nos routes de campagne.
- leur responsabilité pourra être engagée en cas d'accident et une plainte déposée à la gendarmerie.

Il est également rappelé que tous les propriétaires de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégories doivent faire **obligatoirement** une déclaration auprès de la mairie.

RÈGLES SANITAIRES POUR LA LOCATION DE BÂTIMENTS COMMUNAUX

- Les personnes accueillies ont une place assise.
- Une distance minimale d'un siège doit être respectée entre les sièges occupés par chaque personne ou chaque groupe de moins de 10 personnes venant ensemble ou ayant réservé ensemble.
- L'accès aux espaces permettant des regroupements est interdit, sauf s'ils sont aménagés de manière à garantir le respect des mesures d'hygiène et de distanciation sociale (pistes de danse et buvette restent interdites).

POINT TRI

Le point tri de Claverie vient d'être supprimé pour des raisons de sécurité. Les nouveaux véhicules de collecte toujours plus imposants ne sont plus adaptés à ce site.

Plusieurs solutions de remplacement sont actuellement à l'étude pour trouver un nouvel emplacement.

Cependant, pour pallier la saison estivale, un point de collecte provisoire sera aménagé sur la place au fond du fronton place libre. Ce dispositif sera temporaire.

ZOOM SUR LES TRAVAUX DE LA RÉSIDENCE SENIOR

Les travaux de construction ont enfin commencé avec un retard de quatre mois lié au COVID 19 et à la période de confinement. Les 5 logements prévus, étudiés et adaptés aux personnes âgées, seront livrés aux futurs locataires avec un peu de retard sur le calendrier prévisionnel.

La salle de vie commune à ces logements est aussi en cours de construction.

Son coût de 130 000 € HT sera financé par la commune sur fonds libres grâce à 45% de subventions (Etat, Département et Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans).

Le montant total de cette opération s'élève à : 608 000 € HT.

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AU SOUTIEN DES ENTREPRISES DU TERRITOIRE

Pour accompagner au mieux les entreprises traversant la crise, l'Etat et la Région Nouvelle-Aquitaine ont mobilisé un fond d'urgence exceptionnel avec le soutien et la participation de la Banque des territoires, des communautés de communes et agglomérations en charge du développement économique.

La Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans a décidé, en urgence, de sa participation à ce fonds à hauteur de 47 238 € (soit 2€ par habitant) pour aider les commerçants, artisans et associations de Nouvelle-Aquitaine.

Cette collaboration territoriale devrait porter ce fonds à 30 Millions d'euros et permettre d'aider financièrement 4000 entreprises sur des prêts entre 5000 et 15 000 euros.

La demande se fait en ligne sur : <https://fondstpenouvelleaquitaine.fr>

Pour en savoir plus, contacter le service développement économique de la Communauté de Communes au 05 58 73 60 03. – m.cheboub@orthe-arrigans.fr

ACCUEIL DE LOISIRS

L'accueil de loisirs de l'été est ouvert du 6 juillet au 21 août 2020 de 7h30 à 18h30.

Les enfants sont accueillis sur deux sites durant les vacances scolaires : Saint-Lon-les-Mines et Peyrehorade. Une navette assure le transfert entre les deux sites le matin et en fin de journée pour faciliter le transport de vos enfants.

Désormais l'accueil de loisirs des primaires se situe à l'école publique, à Saint-Lon-les-Mines pour les enfants de 6 ans (faits au 30 juin) à 12 ans.

Les enfants de 3 à 5 ans sont accueillis à l'école maternelle à Peyrehorade.

RENTRÉE SCOLAIRE 2020

Au vu des dernières informations communiquées par le gouvernement, la rentrée de septembre prévue le mardi 1^{er} septembre 2020 sera la plus normale possible et accueillera tous les enfants.

Les enfants nés en 2017 feront donc leur rentrée dès le mois de septembre

Pour les inscriptions, vous devez vous présenter à la mairie munis des pièces suivantes :

- Le livret de famille
- Le carnet de santé avec les vaccins à jour
- Un justificatif de domicile

C'est également l'heure des inscriptions pour les enfants de 2 ans en classe de Toute Petite Section.

Sont concernés les enfants nés en 2018.

C'est un dispositif intercommunal sur le site de l'école de Saint-Lon-Les-Mines qui propose la scolarisation des enfants de moins de 3 ans résidant sur le territoire du Pays d'Orthe . La classe de Toute Petite Section accueille entre 12 et 15 enfants les lundis, mardis, jeudis et vendredis : les matins de 8h30 à 11h30.

Les parents des enfants des communes du Pays d'Orthe sont invités, s'ils le souhaitent, à inscrire leurs enfants nés en 2018 à la mairie dès que possible. L'admission dans la classe intercommunale sera effectuée en fonction des places disponibles.

Renseignements auprès de la mairie au 05 58 57 80 53.

BOULANGERIE

Bienvenue à M. et Mme BUVRY qui, depuis le 2 juillet, vous accueillent au *Fournil de Saint-Lon* aux horaires suivants :

Boulangerie : 6h30-13h00 / Fermé le mercredi / 7h30-13h30 le dimanche

Pizzeria : Du jeudi au dimanche : 18h00 -20h30 / sur commande

Poulet rôti : Samedi midi et dimanche midi / sur commande

Un distributeur à pain cuit du jour est disponible devant la boulangerie 24h/24h et 7j/7j.

INFORMATIONS DIVERSES

Mairie : le secrétariat accueille le public tous les matins du lundi au samedi de 9h15 à 12h15.

Rencontre avec Monsieur le Maire ou les élus : sur rendez-vous. **Tél. : 05 58 57 80 53**

L'**agence postale** est ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h et 13h45 à 15h30 et le samedi de 9h à 12h. **Tél. : 05 58 57 80 40**

Les bénévoles de la **bibliothèque** vous accueillent avec votre masque et en respectant les distances de sécurité depuis le 24 juin les mercredis de 15h30 à 17h30.

L'association du **DON DE SANG** compte sur vous ! Collecte de sang à Saint-Lon-les-Mines le 28/08/2020 à partir de 15h30.